



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

**N° 2004/51 – 14 décembre 2004**

SOMMAIRE  
4 PAGES

- ⇒ **Compte rendu du groupe de travail du 8 décembre 2004 sur la réforme des services d'administration générale** 1 à 3
- ⇒ **Proposition d'implantation du centre info douane service à Valenciennes** 4

### Réforme des services d'administration générale Compte rendu du GT du 8 décembre 2004.

La direction générale a réuni un groupe de travail relatif à l'évolution des services d'administration générale, le 8 décembre 2004. Il s'agissait de la deuxième réunion sur ce thème (cf. BI 2004/40 : GT du 21/09/04 ; BI 2004/46 : propositions du SNCD).

La réunion était présidée par M. BONNET, responsable de la sous-direction A (ressources humaines, relations sociales et organisation). Mmes DANNA (bureau A1), CLEOSTRATE (BIC) et MM. BOUDET (bureau A3), DELASSALE (bureau A2) et PUECH (conseiller technique) représentaient également la direction générale.

**Xavier JOANNE et Philippe BONNAFOUS** représentaient le SNCD.

En préambule, M. BONNET a convenu que les travaux avaient pris du retard et qu'il s'agissait d'une simple réunion d'étape, destinée à présenter aux organisations syndicales la méthodologie et l'avancement des travaux. Dans ces conditions, aucune information importante n'a été donnée sur les questions essentielles que sont :

- la répartition des compétences entre les DI et les DR ;
- le niveau de coordination entre ces structures ;
- le calibrage des emplois implantés dans les DI et les DR.

En effet, des réponses seront apportées sur ces points en fonction des conclusions des groupes de réflexion, actuellement réunis sur différents thèmes

“ techniques ” : gestion des ressources humaines ; formation professionnelle ; contrôle de gestion, mandatement, BOP ; gestion des équipements et fonctionnement ; contentieux et recouvrement ; pilotage ; réglementation et conseil aux entreprises ; Masse des douanes.

A ce jour, une seule réunion s'est déroulée sur le thème de la formation professionnelle, ainsi que deux groupes de réflexion “ transversaux ” sur les relations entre les DI/DR et les relations institutionnelles.

#### Commentaires du SNCD :

*Il est plus que regrettable que la DG ne se soit pas mobilisée depuis le GT du 21 septembre pour traiter du cadre concret de la réforme qui passe par une évaluation des fonctions AG auprès des services déconcentrés et qui conditionne la répartition des compétences, le cadre fonctionnel des pôles et le calibrage des effectifs.*

La réunion a toutefois permis d'aborder les questions suivantes :

#### ● La localisation des sièges des deux nouvelles DI :

##### ⇒ Centre et Auvergne-Limousin :

La décision d'implantation à Clermont Ferrand semble arrêtée, les représentants de la direction générale considérant qu'il s'agit du site le plus adapté géographiquement.

### ⇒ **Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon :**

Le site de Montpellier est privilégié par la direction générale. Toutefois, compte tenu des différentes interventions, notamment politiques, la question n'est pas tranchée et fera l'objet d'un arbitrage au niveau ministériel.

La décision définitive devrait être connue avant la réunion du prochain groupe de travail, prévue au début du mois de mars 2005.

### **Commentaires du SNCD :**

*Considérant que les DI seront des structures stratégiques et de gestion et non des unités opérationnelles, le SNCD estime qu'il n'y a pas d'argument objectif déterminant quant à l'implantation de ces deux DI, ... ce qui laisse douter pour l'avenir de leur cohérence.*

*Sur le fondement des transferts de compétences qui seront retenus pour ces DI comme pour toutes celles qui couvriront plusieurs régions administratives, nous soutiendrons une implantation sur la résidence qui implique le moins de transferts de fonctions et d'effectifs d'une circonscription à l'autre. Le retard pris dans la gestion de cette réforme (répartition des compétences et fonctions, calibrage des effectifs) ne permet aucune projection.*

● **Le maintien d'une direction régionale à Nancy est acquis** (cf. propositions formulées par le SNCD lors de l'audience du 21/10/2004 avec le directeur régional – BI 2004/46).

La nouvelle organisation se traduira par un partage des compétences au sein de la région de Lorraine : DI implantée à Metz et DR implantée à Nancy. Le SRE sera piloté par la DR de Nancy, mais avec l'implantation d'une antenne à Metz.

- Enfin, La direction générale refuse la proposition du SNCD d'implantation d'une interrégion en Alsace, tendant à mieux équilibrer notre organisation dans l'Est.

### **Commentaires du SNCD :**

*Nous avons largement argumenté en faveur du maintien d'une circonscription à Nancy sans remettre en cause la DI de Metz. La solution retenue est acceptable sous réserve des effectifs dédiés.*

*Le principe quasi-jusqu'aboutiste que semble vouloir imposer la DG en matière de centralisation interrégionale de certaines fonctions peut poser des problèmes pratiques importants dans des DI à 3 ou 4 régions et autant de DR avec parfois plus de 1000 agents, tel que l'interrégion de l'Est.*

● **La confirmation du projet de fermeture de la direction régionale de Valenciennes :**

Les débats ont longuement porté sur les structures de proximité qui seront maintenues sur le site. La direction générale a engagé une réflexion sans toutefois prendre de décision définitive. Ces réflexions concernent notamment la cellule conseil aux entreprises (son

maintien à Valenciennes paraît acquis), les structures de soutien telles que les TSI, le correspondant social.

En revanche, le BIC se montre particulièrement réticent sur les propositions convergentes des organisations syndicales d'implanter à Valenciennes le centre " Info douane service " (11 emplois : 1 RP2F, 1 inspecteur et 9 agents B et C : implantation pour le moment envisagée à Rouen - cf. à ce titre la correspondance adressée au directeur général par le SNCD, le 28/11/04).

Devant l'insistance des représentants du personnel (Cf. motion de l'intersyndicale de Valenciennes SNCD/CFTC/CFDT/CGT/FO lue en séance et remise à M. BONNET), la direction générale accepte toutefois de réexaminer la question.

Les représentants du SNCD ont également demandé la création à Valenciennes d'une antenne du SRE de Lille.

### ● **Le dispositif de concertation sociale :**

⇒ Le SNCD a rappelé son opposition à la conception centralisatrice de la GRH du projet de la direction générale conduisant au transfert des CAPL au niveau interrégional. Nos propositions visent au contraire à maintenir au niveau régional les actes à fort contenu managérial (notation, discipline...) et à garantir la proximité indispensable à toute gestion humaine du personnel.

Il apparaît néanmoins que la question semble définitivement tranchée et que les CAPL seront uniquement interrégionales (il faut souligner que la CFDT est la seule organisation syndicale à se positionner pour cette option).

⇒ En revanche, la direction générale reste ouverte sur la question des autres instances de concertation au niveau régional : CTPL ou groupes de travail. Le maintien des CTPL est semble-t-il l'option privilégiée.

- Les réflexions actuelles portent sur les directions régionales territoriales. Les situations de la DNRED, des écoles, des centres informatiques et des directions maritimes feront l'objet de travaux spécifiques.

### **Commentaires du SNCD :**

*La conception DG d'un management par les chiffres, désolidarisée d'un pilotage par la proximité, est illustrée par ce positionnement centralisé de la gestion des ressources humaines davantage motivé par l'objectif de gain de productivité (réduction des effectifs) que par la logique opérationnelle. Il reste à souhaiter que les mesures indispensables de coordination entre échelons DI et DR ne soient pas des artifices.*

● **La structure de " gestion de proximité " au sein des directions régionales :**

Cette question est liée au partage des compétences entre les DI et les DR. Elle ne sera tranchée qu'après l'examen des conclusions des groupes de réflexion thématiques. Pour cette répartition des compétences, les principes de base exposés dans le cadre du premier grou-

pe de travail sont maintenus : au niveau des directions interrégionales : la gestion stratégique (RH, matériel, BOP) ; au niveau des directions régionales : la conduite opérationnelle (pilotage, action économique).

### **Commentaires du SNCD :**

*Les représentants de la direction générale ont une vision trop restrictive de cette interface DI/DR en la limitant a priori (c'est-à-dire sans évaluation préalable approfondie et objective des exigences et des besoins fonctionnels) à sa plus simple expression : de l'ordre de trois agents, encadrés par l'équivalent de l'actuel chef des bureaux particuliers.*

*C'est un calibrage que conteste fermement le SNCD car il consiste à imposer un niveau d'effectifs sans avoir arrêté la répartition précise des compétences et des fonctions dans la chaîne de traitement des questions de personnel, de rémunérations, de budget et d'équipement, et sans avoir en conséquence établi un niveau concret d'interface entre DI et DR, lequel déminera la cohérence du dispositif douanier.*

#### ● **Les groupes de travail thématiques :**

A ce stade, les réflexions se sont limitées au seul domaine de la **formation professionnelle**. Les principales conclusions sont :

##### \* au niveau des DI :

⇒ établissement du plan de formation après recueil des attentes des agents et des DR (liens établis avec le PAP et le plan de contrôle).

⇒ gestion des formations pour le compte des DR.

⇒ organisation du recrutement (la DR assurant un rôle de relais sur les questions matérielles liées à l'organisation et à la tenue des épreuves.

##### \* au niveau des DR :

Le relais régional (au sein du pôle de " gestion de proximité ") serait chargé des tâches suivantes : formalisation du recensement des besoins et des propositions de la DR ; animation du " vivier " de formateurs occasionnels ; aspects pratiques d'organisation des stages locaux ; suivi et accueil des stagiaires ; organisation des oraux blancs.

Les représentants de la direction générale ont insisté sur la place de la formation locale et sur l'implication des chefs de service, liées au rôle de pilotage des DR.

### **Commentaires du SNCD :**

*Nous maintenons notre position : la formation professionnelle est une fonction opérationnelle et non simplement de la gestion. Elle doit rester dans le cadre d'un plan régional, par correspondance avec le plan régional de contrôle (puisque la réforme du renseignement " discrédite " le DI sur ce point) et avec les lacunes ou besoins professionnels constatées par les chefs de service et évaluateurs (réduction des actes contentieux, maîtrise des audits, etc...). Ce sera au plan régional à s'adapter au*

*PAP interrégional comme pour toutes les actions opérationnelles. La DI doit être conçue comme l'échelon qui gère les formations génériques (notamment en matière informatique), qui peut mutualiser les bonnes pratiques ou qui déploie une réglementation nouvelle à partir d'un cadre national. Le " relais " régional concédé par la DG apparaît encore trop restrictif même s'il atteste d'une évolution de la DG par rapport au GT du 21 septembre.*

#### ● **le calendrier :**

⇒ avant la fin du mois de janvier 2005 : tenue de tous les groupes de réflexion,

⇒ début mars 2005 : réunion du groupe de travail avec les organisations syndicales. A cette occasion, l'organisation envisagée ainsi qu'une estimation des effectifs seront exposées.

⇒ mars/avril 2005 : réunion de groupes de travail au niveau local. Toutefois, cette concertation régionale n'aura pas d'impact sur le schéma d'organisation qui sera défini au niveau national. Dans une certaine mesure, cette concertation devrait permettre la prise en compte de certaines spécificités.

⇒ fin du mois de juin 2005 : réunion d'un CTPC

⇒ à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2005 : mise en œuvre de la réforme par étapes: d'abord les pôles de pilotage (liés à la réforme de la LCF). En revanche, pour les services de gestion, le calendrier sera progressif en fonction des situations locales.

### **Commentaires du SNCD :**

*Les premiers travaux, dans les services déconcentrés comme à la DG de préparation des BOP et des PAP pour l'année 2006 devront débiter dès la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Qui fera quoi pour les DI créées ou reconfigurées... et dont les services de gestion, qui devront disposer des données indispensables en matière de schéma d'emploi comme de budget de fonctionnement, seront établis et/ou transférés " dans le temps " ?!*

#### ● **la refonte du dispositif juridique :**

La réforme sera également l'occasion d'une mise à plat du dispositif juridique organisationnel (mise à jour ou création de différents textes tels que décrets sur les missions et sur l'organisation, modification des textes statutaires, ...).

Enfin, le **plan social** sera identique à celui actuellement mis en œuvre dans le cadre des réformes SU et CI. Les représentants de la direction générale ne prennent toutefois aucun engagement sur la gestion des sur-nombres. Ils considèrent néanmoins que la très grande majorité des agents pourra être reclassée localement.

### **Commentaires du SNCD :**

*Sur ce point, il conviendra d'être particulièrement vigilant, car " l'optimisme " de la DG nous paraît virtuel dans la mesure où aucun calibrage des effectifs n'a encore été réalisé.*

# Proposition d'implantation du Centre Info Douane Service à Valenciennes

**INTERSYNDICALE CFDT - CGT - FO  
SNCD - CFTC  
DOUANES DE VALENCIENNES.**

*Monsieur le Directeur général,*

*A l'occasion du groupe de travail organisé à la direction générale le 1er décembre dernier, vous avez présenté aux organisations syndicales votre projet d'implantation d'un centre de renseignement douanier à Rouen. Ce service, dédié à l'information des usagers, devrait ouvrir le 1er juillet 2005.*

*Appelé à traiter des demandes formulées aussi bien par appels téléphoniques que par courriers et courriels, ce centre unique "Infos Douane Service" regrouperait, selon vos prévisions, onze agents répartis ainsi: un RP2F "superviseur", un agent de catégorie A et neuf agents de catégorie B et C.*

## **C'est avec stupeur!**

*que les agents de Valenciennes ont appris que ce projet, initié par le bureau de l'information et de la communication (BIC), avait été annoncé aux agents opérant dans des centres de renseignement douanier le 6 juillet 2004.*

## **C'est avec indignation!**

*Qu'ils ont appris que vous ne comptiez pas donner suite à la proposition formulée par certains syndicats d'implanter cette nouvelle cellule à Valenciennes.*

*Une fois encore, les débats sont menés sans concertation, sans dialogue.*

**Les représentants du personnel de la direction régionale de Valenciennes, réunis en intersyndicale, s'opposent à votre projet !**

**Ils revendiquent,**

*dans l'hypothèse où la direction régionale de Valenciennes serait supprimée,*

**l'implantation de la structure "info Douane Service" à Valenciennes**

*Cette proposition permettrait de limiter les effets induits par la réorganisation des services d'administration générale, en permettant au maintien sur place d'une partie du personnel dont l'emploi est menacé au sein de la seule direction régionale susceptible d'être supprimée.*

*En outre, cette implantation n'obérerait pas l'équilibre de la situation des personnels à Rouen, déjà siège de nombreux services à compétence régionale ou nationale.*

*Par ailleurs, il est notable de relever que la qualité des agents opérant à Valenciennes n'est nullement remise en cause par l'audit de l'Inspection des services réalisé à l'été 2003, dont les conclusions soulignent sans équivoque leur efficacité.*

*Enfin, les coûts immobiliers liés à cette future implantation seraient encore moindre à Valenciennes qu'à Rouen.*

**Aussi, l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, CFTC, SNCD des Douanes de Valenciennes**

*- souhaite que le projet de l'implantation de la cellule "Infos Douane Service" fasse l'objet d'un nouvel examen qui tienne compte de l'impact social généré par cette installation à Valenciennes*

*- et affiche sa détermination à faire valoir les revendications des personnels concernés.*

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 80, rue de Paris - 93100 MONTREUIL

TEL : 01.42.87.08.32 ou 06.86.43.26.37 (JMS) ou 06.80.54.05.58 (JD) ou 06.72.93.28.12 (JCB)

Fax : 01.42.87.08.54 – Mél : [sncd.siege@wanadoo.fr](mailto:sncd.siege@wanadoo.fr)

Président : Alain LEBLANC - Rédacteur en chef : Jacques DEFFIEUX.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749 -

Tirage 2.000 exemplaires Imprimeur : Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.